

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 66 (1924)

Heft: 11

Rubrik: Personalien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vétérinaires charge son délégué d'exposer au comité central ce qui suit:

1. Entrée dans le Syndicat des médecins suisses.

Considérant, qu'en particulier pour ce qui concerne l'achat en gros des médicaments, la question n'a qu'un intérêt secondaire pour les vétérinaires vaudois, qui ne sont pas autorisés à vendre des remèdes, vente exclusivement réservée dans notre canton aux pharmaciens, la société des vétérinaires vaudois décide de laisser au comité central le soin d'agir au mieux des intérêts des vétérinaires suisses et déclare d'avance se rallier aux décisions qui seront prises; tout en attirant l'attention du comité central sur les conséquences financières des propositions du Syndicat des médecins suisses.

2. Assurance militaire des experts vétérinaires.

Il résulte de la discussion de la question de l'assurance militaire des experts vétérinaires, qu'un mécontentement général persiste en présence de l'infériorité manifeste dans laquelle se trouvent les experts vétérinaires vis-à-vis des autres experts.

La société des vétérinaires vaudois demande au comité central d'intervenir auprès de l'autorité fédérale, afin que cette question soit liquidée définitivement en notre faveur.

Monsieur Ravussin présente une très intéressante étude accompagnée de nombreuses photographies sur l'origine des marques diverses, qui au cours des derniers siècles ont été employées dans nos familles romandes, pour marquer les meubles, outils, bestiaux et même les immeubles appartenant à une même famille.

Le Secrétaire Dr. *Louis Roux.*

Verein Solothurnischer Tierärzte.

Sommer-Versammlung in Rodersdorf, Samstag, den 31. Mai 1924, vormittags 10. 40 Uhr.

Traktanden: 1. Protokoll. 2. Versicherung der Militärschatzungsexperten. 3. Anschluss an das schweiz. Ärztesyndikat. 4. Nachmittags Besuch der Versammlung der Tierärzte Basels. Vortrag Dr. Stäheli über Unfruchtbarkeit des Rindes.

Der Vorstand.

Personalien.

Wahl. Zum Verwalter des Schlachthofes in Bern ist an Stelle des demissionierenden Herrn E. Schneider gewählt worden: Herr Tierarzt Dr. Maurice Noyer in Bern.
